

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n° 57/7.1/15.06/28

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	26

Date de la convocation : 01-06-2017

Date de l'affichage : 08-06-2015

OBJET :

NOTIFICATION RAPPORT CLECT

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le QUINZE JUIN à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. TRAUJLET à J. SOLEYROL

G. BER à A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

C. BERTINI à S. ROUS

Absents : O. BERTRAND, N. THEODOSE, A. JACINTO.

Secrétaire de séance : A. FOUREL

Il est rappelé que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Terre de Camargue est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes

Le 24 Avril dernier, la CLECT a adopté le rapport joint à la présente.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la CCTC.

Le conseil municipal est donc invité à approuver le rapport joint en annexe.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19-06-2017

- date d'affichage : 19-06-2017